

Gouvernance des Produits MiFID II / Marché Cible : Investisseurs de détail, contreparties éligibles et clients professionnels - Uniquement pour les besoins du processus d'approbation de chaque producteur du produit, l'évaluation du marché cible des Obligations, en prenant en compte les 5 catégories mentionnées à l'élément 18 des orientations publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers le 5 février 2018, a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Obligations concerne les contreparties éligibles, les clients professionnels et les investisseurs de détail, tels que définis dans MiFID II et (ii) tous les canaux de distribution des Obligations sont appropriés, y compris conseil en investissement, gestion de portefeuille, ventes sans conseil et services de simple exécution. Toute personne offrant, vendant ou recommandant ultérieurement les Obligations (un **distributeur**) doit prendre en considération l'évaluation du marché cible des producteurs. Cependant un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Obligations (en retenant ou en approfondissant l'évaluation du marché cible faite par les producteurs) et de déterminer les canaux de distributions appropriés.

Conditions Définitives Modificatives en date du 8 mars 2023

(les Conditions Définitives)

CES CONDITIONS DEFINITIVES MODIFICATIVES MODIFIENT LES CONDITIONS DEFINITIVES EN DATE DU 26 AVRIL 2021 (LES CONDITIONS DEFINITIVES ORIGINALES) RELATIVES AUX OBLIGATIONS (TELLES QUE DEFINIES CI-DESSOUS) DANS LE SEUL BUT DE MODIFIER L'UTILISATION DES FONDS PREVUE AU PARAGRAPHE 4 (I) DE LA PARTIE B CI-DESSOUS.



HSBC Continental Europe

(Emetteur)

Identifiant d'entité juridique (LEI) : F0HUI1NY1AZMJMD8LP67

Emission d'Obligations dont le remboursement final est indexé sur l'indice Euro iStoxx 50 ESG Core Leaders 50 NR Decrement 4%® et venant à échéance le 7 mai 2029

***sous le
Programme d'émission d'Obligations
de 10.000.000.000 d'euros
(le Programme)***

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés dans les présentes seront réputés être définis pour les besoins des Modalités (les **Modalités**) figurant dans les sections intitulées "*Modalités des Obligations*" et "*Modalités Additionnelles*" dans le Prospectus de Base en date du 1er juillet 2020 ayant reçu le visa n°20-299 de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 1er juillet 2020 et le supplément au Prospectus de Base en date du 12 août 2020 ayant reçu le visa n° 20-392 de l'AMF le 12 août 2020, le supplément au Prospectus de Base en date du 27 novembre 2020 ayant reçu le visa n° du 20-582 ainsi que le supplément au Prospectus de Base en date du 16 avril 2021 ayant reçu le visa n° du 21-109 qui constituent ensemble un prospectus de base au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée ou remplacée (la **Directive Prospectus**) telle que modifiée dans la mesure où ces modifications ont été transposées dans un Etat-Membre). Le présent document constitue les Conditions Définitives des Obligations décrites dans les présentes au sens de l'article 5.4 de la Directive Prospectus, et doit être lu conjointement avec le Prospectus de Base tel que complété. Une information complète concernant l'Emetteur et l'offre d'Obligations est uniquement disponible sur base de la combinaison des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base tel que complété. Un résumé de l'émission des Obligations est annexé aux présentes Conditions Définitives. Le Prospectus de Base, le supplément au Prospectus de Base et les présentes Conditions Définitives (dans chaque cas, avec tous documents qui y sont incorporés par référence) sont disponible(s) pour consultation à, et des copies peuvent être obtenues de BNP Paribas Securities Services (en sa qualité d'Agent Payeur Principal), 9, rue du Débarcadère, 93500 Pantin, France et auprès d'HSBC Continental Europe, 38, avenue Kléber, 75116 Paris. Le Prospectus de Base, les suppléments au Prospectus de Base et les présentes Conditions Définitives sont également disponibles sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

1. **Emetteur :** HSBC Continental Europe
2. (i) Souche n° : 10
(ii) Tranche n° : 1
3. **Devise ou Devises Prévues(s) :** Euro (EUR)
4. **Montant Nominal Total :**
(i) Souche : Objectif d'un montant nominal de 30.000.000 euros.
Le montant nominal de l'émission fera l'objet d'une publication le 26 avril 2021 sur le site de l'Emetteur : www.hsbc.fr.
(ii) Tranche : Objectif d'un montant nominal de 30.000.000 euros
5. **Prix d'Emission de la Tranche :** 100 % du Montant Nominal Total
6. **Valeur Nominale Indiquée :** EUR 1.000
7. **Montant Minimum de Capital Protégé :** Non Applicable

- | | | |
|------------|------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| 8. | Date d'Emission : | 27 avril 2021 |
| 9. | Date d'Echéance : | 7 mai 2029 (la Date d'Echéance Prévues) |
| 10. | Forme des Obligations : | Au porteur |
| 11. | Base d'Intérêt : | Non Applicable |
| 12. | Base de Remboursement/Paiement : | Remboursement Indexé sur Indice |
| 13. | Changement de Base d'Intérêt ou de Base de Remboursement / Paiement : | Non Applicable |
| 14. | Option de Rachat/Option de Vente : | Non Applicable |
| 15. | Date des autorisations d'émission : | Décision du Conseil d'administration en date du 24 juillet 2020 |
| 16. | Méthode de distribution : | Non syndiquée |
| 17. | Déclencheur Essentiel : | Non Applicable |

DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER (LE CAS ECHEANT)

- | | | |
|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| 18. | Dispositions relatives aux Obligations à Taux Fixe : | Non Applicable |
| 19. | Dispositions relatives aux Obligations à Taux Variable : | Non Applicable |
| 20. | Dispositions relatives aux Obligations à Coupon Zéro : | Non Applicable |
| 21. | Dispositions relatives aux Coupons applicables aux Obligations Indexées : | Non Applicable |
| 22. | Dispositions complémentaires relatives aux Obligations Indexées sur Action (action unique) : | Non Applicable |
| 23. | Dispositions complémentaires relatives aux Obligations Indexées sur Actions (panier d'actions) : | Non Applicable |
| 24. | Dispositions complémentaires relatives aux Obligations Indexées sur Indice (indice unique) : | Applicable |
| | (i) Type : | Obligations Indexées sur un Indice Multi-Bourses |

- (ii) Indice Multi-Bourses : Euro iStoxx 50 ESG Core Leaders 50 NR Decrement 4%®
(Code Bloomberg : IXECOL4 index)
- (iii) Sponsor de l'Indice : StoxxLimited, Zurich, Suisse
- (iv) Marché : Conformément à la Modalité 17
- (v) Marché Lié : Conformément à la Modalité 17
- (vi) Niveau Initial : Conformément à la Modalité 17
L'Emetteur, dès que possible après sa détermination, publiera le Niveau Initial par voie d'un avis qui sera déposé à l'AMF et disponible sur le site internet de l'Emetteur (<http://www.about.hsbc.fr/fr-fr/investor-relations/debt-issuance>)
- (vii) Barrière : 60% du Niveau Initial
Voir l'Annexe aux Conditions Définitives relative aux Modalités Additionnelles
- (viii) Evénement Activant : Applicable
Voir l'Annexe aux Conditions Définitives relative aux Modalités Additionnelles
- (ix) Evénement Désactivant : Non Applicable
- (x) Evénement de Remboursement Automatique Anticipé : Applicable
Voir l'Annexe aux Conditions Définitives relative aux Modalités Additionnelles
- (xi) Date de Détermination Initiale : 27 avril 2020
- (xii) Dates de Constatation Moyenne : Non Applicable
- (xiii) Période(s) d'Observation(s) : Non Applicable
- (xiv) Date d'Evaluation : Applicable
Voir l'Annexe aux Conditions Définitives relative aux Modalités Additionnelles
- (xv) Nombre(s) Spécifique(s) : Conformément à la Modalité 17
- (xvi) Heure d'Evaluation : Conformément à la Modalité 17

(xvii)	Taux de Change :	Non Applicable
(xviii)	Clôture Anticipée :	Non Applicable
(xix)	Changement de la Loi :	Applicable
(xx)	Perturbation des Opérations de Couverture :	Applicable
(xxi)	Coût Accru des Opérations de Couverture :	Applicable
25.	Dispositions complémentaires relatives aux Obligations Indexées sur Indices (panier d'indices) :	Non Applicable
26.	Dispositions complémentaires relatives aux Obligations Indexées sur Fonds (fonds unique) :	Non Applicable
27.	Dispositions complémentaires relatives aux Obligations Indexées sur Fonds (panier de fonds) :	Non Applicable

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

28.	Montant de Remboursement Final :	Le Montant de Remboursement Final sera calculé selon la formule Autocall de l'Annexe aux Conditions Définitives relative aux Modalités Additionnelles
29.	Option de Remboursement au gré de l'Emetteur :	Non Applicable
30.	Option de Remboursement au gré des Porteurs :	Non Applicable
31.	Montant de Remboursement Anticipé :	
(i)	Montant(s) de Remboursement Anticipé (pour des raisons différentes que celles visées au (ii) ci-dessous) pour chaque Obligation :	Conformément aux Modalités
(ii)	Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Obligation payée lors du remboursement pour des raisons fiscales (Modalité 5(f), pour illégalité (Modalité 5(j))	Un montant en euro déterminé par l'Agent de Calcul, agissant de manière commercialement raisonnable mais à sa seule discrétion, dont il estimera qu'il représente la juste valeur de l'Obligation, sur la base des conditions de marché prévalant à la date de détermination, réduit pour tenir compte de l'intégralité de tous frais et coûts

ou en cas d'Exigibilité Anticipée (Modalité 8) : inhérents au dénouement de toute opération de couverture ou de financement sous-jacente et/ou connexe (y compris, toutes options, toutes opérations de *swaps* ou tous autres instruments de toute nature couvrant les obligations de l'Emetteur en vertu des Obligations).

- (iii) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Modalité 5(f)) : Applicable
- (iv) Montant de Remboursement Anticipé pour chaque Obligation lorsque Déclencheur Essentiel est spécifié applicable dans les Conditions Définitives concernées (Modalité 5(e)(iii)) : Non Applicable

DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX OBLIGATIONS

32. **Forme des Obligations :** Obligations dématérialisées au porteur
33. **Centres d'Affaires pour les besoins de la Modalité 4 :** Non Applicable
34. **Place(s) Financière(s) ou autres dispositions particulières relatives aux Jours de Paiement pour les besoins de la Modalité 6(a) :** TARGET
35. **Dispositions relatives aux Obligations à Libération Fractionnée : montant de chaque paiement comprenant le Prix d'Emission et la date à laquelle chaque paiement doit être fait et, le cas échéant, des défauts de paiement, y compris tout droit qui serait conféré à l'Emetteur de retenir les Obligations et les intérêts afférents du fait d'un retard de paiement :** Non Applicable
36. **Dispositions relatives aux Obligations à Versement Echelonné :** Non Applicable

- 37. Masse (Modalité 10) :** Tant que les Obligations sont détenues par un seul Porteur, ce Porteur exercera tous les pouvoirs, droits et obligations confiés à la Masse par les dispositions du Code de commerce français, complété par les Conditions.
- Ce Porteur unique d'Obligations tiendra un registre des décisions qu'il aura prises en cette qualité et le mettra à la disposition, sur demande, de tout Porteur ultérieur de tout ou partie des Obligations de cette série.
- Un représentant est nommé lorsque les Obligations d'une série sont détenus par plus d'un Porteur.
- 38. Le Montant Nominal Total des Obligations émises a été converti en euros au taux de [●], soit une somme de :** Non Applicable
- 39. Considérations fiscales fédérales américaines supplémentaires :** A la date de ces Conditions Définitives, l'Emetteur n'a pas déterminé si les Obligations sont des Obligations Spécifiques pour les besoins de la section 871(m) du Code des impôts américain de 1986. Cependant, à titre indicatif, il considère qu'elles ne seront pas des Obligations Spécifiques pour ces besoins. Il s'agit d'informations indicatives uniquement, soumises à modification, et si la détermination finale de l'Emetteur est différente, alors il notifiera cette nouvelle détermination.

OBJET DES CONDITIONS DEFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives constituent les conditions définitives requises pour l'émission et l'offre non-exemptée dans les Pays de l'Offre Non-exemptée et l'admission aux négociations des Obligations sur Euronext Paris décrits ici dans le cadre du programme d'émission d'Obligations de 10.000.000.000 d'euros d'HSBC Continental Europe.

RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur :



Par : Marwan DAGHER, Head of MSS HBCE
Marwan DAGHER

Head of Markets & Securities Services, Continental Europe

Date : 8 mars 2023 *HSBC 38 Avenue Kléber, 75116 Paris*

Dûment habilité

PARTIE B – AUTRES INFORMATIONS

1. Cotation et admission à la négociation :

- (i) Cotation : Euronext Paris
- (ii) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Obligations aux négociations sur Euronext Paris à compter du 27 avril 2021 sera faite par l'Emetteur.
- (iii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : EUR 5.425

2. Notations

Notations : Les Obligations à émettre n'ont pas fait l'objet d'une notation.

3. Intérêts des personnes physiques et morales participant à l'offre

Sauf pour les commissions versées à l'Agent Placeur d'un montant maximum de 0,60%, à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'offre des Obligations n'y a d'intérêt significatif.

4. Utilisation et estimation du produit net et des dépenses totales

- (i) Utilisation des fonds : L'Emetteur utilise un montant équivalent au produit net de l'émission des Obligations afin de financer des entreprises et des projets éligibles dans des secteurs verts éligibles (tels que décrits de manière plus détaillée dans le *HSBC Green Bond Framework* en date du 6 novembre 2015 (le « **HSBC Green Bond Framework** »).

Le *HSBC Green Bond Framework* est disponible sur le site Internet suivant : <https://www.hsbc.com/investors/fixed-income-investors/green-and-sustainability-bonds>.

L'Emetteur vérifie l'utilisation de ce montant via des systèmes d'information internes et fournit un rapport de progrès (un « **Rapport de Progrès** ») sur une base annuelle (tel que décrit de manière plus détaillée dans le *HSBC Green Bond Framework*). En outre, une *second party opinion* doit être obtenue auprès d'un prestataire approprié afin de confirmer la validité du *HSBC Green Bond Framework*. La *second party opinion* est disponible sur le site Internet suivant : <https://www.hsbc.com/investors/fixed->

[income-investors/green-and-sustainability-bonds](https://www.hsbc.com/investors/green-and-sustainability-bonds).

L'Emetteur engage un prestataire d'assurance externe approprié afin d'assurer de manière indépendante le Report de Progrès concerné, sur une base annuelle et pour fournir son opinion sur la conformité avec le Cadre Applicable. Le Rapport de Progrès et le rapport d'assurance applicable sont disponibles sur le site Internet suivant :

<https://www.hsbc.com/investors/fixed-income-investors/green-and-sustainability-bonds>.

- (ii) Estimation du produit net : L'estimation du produit net de l'émission correspond au Montant Nominal Total moins la somme des dépenses totales liées à l'admission et au maintien de la cotation et aux frais de licence des indices sous-jacents des Obligations.
- (iii) Estimation des dépenses totales : L'estimation des dépenses totales pouvant être déterminée à la Date d'Emission correspond à la somme des dépenses totales liées à l'admission et au maintien de la cotation et aux frais de licence d'utilisation de l'Indice.

5. *Obligations Indexées uniquement – Performance du Sous-Jacent*

Des informations sur les performances passées et futures et la volatilité de l'Indice peuvent être obtenues sur le site internet du Sponsor de l'Indice (www.stoxx.com).

Avertissement de l'Agent de Publication de l'Indice :

STOXX n'a d'autre lien avec le détenteur de licence que la licence qui a été attribuée pour l'indice Euro iSTOXX ESG Core Leaders 50 NR Decrement 4%® et les marques déposées associées à des fins d'utilisation en rapport avec les présentes Obligations.

STOXX :

- ne fait aucune déclaration de garantie quant à l'opportunité d'une transaction sur les présentes Obligations qu'il s'abstient également de vendre et de promouvoir.
- ne délivre aucune recommandation d'investissement à quiconque en ce qui concerne les présentes Obligations ou quelque autre titre que ce soit.
- n'endosse aucune responsabilité ni obligation quant à la date de lancement, la quantité et le prix des présentes Obligations, et ne prend aucune décision à ce sujet.
- n'endosse aucune responsabilité ni obligation concernant l'administration, la gestion ou la commercialisation des présentes Obligations.

- n'est pas tenu de prendre en considération les besoins des présentes Obligations ou des détenteurs desdites Obligations pour déterminer, composer ou calculer l'indice Euro iSTOXX ESG Core Leaders 50 NR Decrement 4%®.

STOXX décline toute responsabilité relative aux présentes Obligations. Plus particulièrement,

- **STOXX ne fournit ni n'assure aucune garantie, expresse ou implicite, que ce soit concernant :**
- **Les résultats devant être obtenus par les Obligations, les détenteurs des Obligations ou toute personne impliquée dans l'utilisation de l'indice Euro iSTOXX ESG Core Leaders 50 NR Decrement 4%® et des données incluses dans Euro iSTOXX ESG Core Leaders 50 NR Decrement 4%® ;**
- **L'exactitude ou l'exhaustivité de l'indice Euro iSTOXX ESG Core Leaders 50 NR Decrement 4%® et des données qu'il contient ;**
- **La négociabilité de l'indice Euro iSTOXX ESG Core Leaders 50 NR Decrement 4%® et de ses données ainsi que leur adéquation à un usage précis ou à une fin particulière ;**
- **STOXX ne peut être tenu pour responsable de quelque erreur, omission ou interruption que ce soit dans l'indice Euro iSTOXX ESG Core Leaders 50 NR Decrement 4%® ou les données qu'il contient ;**
- **En aucun cas, STOXX ne peut être tenu pour responsable de quelque manque à gagner que ce soit. Il en va de même pour tout dommage ou perte indirecte même si STOXX a été averti de l'existence de tels risques.**

6. Informations Opérationnelles

- | | | |
|-------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| (i) | Code ISIN : | FR0014001N79 |
| (ii) | Code commun : | Non Applicable |
| (iii) | Tout système(s) de compensation autre qu'Euroclear France, Euroclear et Clearstream approuvés par l'Emetteur et l'Agent Payeur et numéro(s) d'identification correspondant : | Non Applicable |
| (iv) | Livraison : | Livraison contre paiement |
| (v) | Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Obligations (le cas échéant) : | BNP Paribas Securities Services 9, rue du Débarcadère, 93500 Pantin, France |
| (vi) | Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Obligations (le cas échéant) : | Non Applicable |

- (vii) Nom et adresse de l'Agent de Calcul (le cas échéant) : BNP Paribas Securities Services
9, rue du Débarcadère,
93500 Pantin,
France

PLACEMENT

7. (i) Si syndiqué, noms et adresses des Agents Placeurs et principales caractéristiques des accords passés (y compris les quotas) et, le cas échéant, la quote-part de l'émission non couverte par la prise ferme : Non Applicable
- (ii) Date du contrat de prise ferme : Non Applicable
- (iii) Nom et adresse des entités qui ont pris l'engagement ferme d'agir en qualité d'intermédiaires sur les marchés secondaires et d'en garantir la liquidité en se portant acheteurs et vendeurs et principales conditions de leur engagement : Non Applicable
- (iv) Etablissement(s) chargé(s) des Opérations de Stabilisation (le cas échéant) : Non Applicable
- (v) Si non-syndiqué, nom et adresse de l'Agent Placeur : HSBC Continental Europe
38 avenue Kléber
75116 Paris
France
- (vi) Commissions et concessions totales : Commissions versées à l'Agent Placeur d'un montant maximum de 0,60%.
- (vii) Restrictions de vente supplémentaires aux Etats- Unis d'Amérique : Catégorie 2 Reg. S. Les règles TEFRA ne sont pas applicables.
- (viii) Offre Non-exemptée : Une offre d'Obligations a pu être faite par l'Agent Placeur et HSBC Assurances Vie (ensemble, étant des personnes auxquelles l'Emetteur a donné son consentement, (les **Etablissements Autorisés**) autrement qu'au titre de l'article 1(4) et/ou 3(2) du Règlement Prospectus en France (le **Pays de l'Offre Non-exemptée**) pendant la période du 8 Février 2021 au 13 avril 2021 (la **Période d'Offre**). Pour plus de détails, voir paragraphe 8 de la Partie B ci-dessous.

8. Offres Non-exemptées

Période d'Offre :	La Période d'Offre a débuté le 8 février 2021 à 9 heures (CET) et se terminera le 13 avril 2021 à minuit (CET) sous réserve d'une clôture anticipée.
Prix d'Offre :	Le prix d'achat des Obligations est fixé à 100 %.
Conditions auxquelles l'offre est soumise :	Les offres d'Obligations sont conditionnées à leur émission
Description de la procédure de demande de souscription :	Non Applicable
Informations sur le montant minimum et/ou maximum de souscription (exprimé soit en nombre de valeurs mobilières, soit en somme globale à investir) :	EUR 1.000
Description de la possibilité de réduire les souscriptions et des modalités de remboursement du montant excédentaire payé par les souscripteurs :	Non Applicable
Informations sur la méthode et les délais de libération et de livraison des Obligations :	Les Obligations seront émises à la Date d'Emission contre paiement à l'Emetteur des produits nets de souscription. Les Investisseurs seront informés par l'Intermédiaire Financier concerné des Obligations qui leur sont allouées et des Modalités de règlement corrélatives.
Description complète des modalités et date de publication des résultats de l'offre :	Le montant nominal de l'émission fera l'objet d'une publication le 26 avril 2021 sur le site de l'Emetteur : www.hsbc.fr
Procédure d'exercice de tout droit de préemption, négociabilité des droits de souscription et traitement des droits de souscription non exercés :	Non Applicable
Catégories d'investisseurs potentiels auxquels les Obligations sont offertes :	Investisseurs de détail, contreparties éligibles et clients professionnels
Si une tranche a été réservée ou est réservée pour certains pays, indiquer une telle tranche :	Non Applicable
Procédure de notification aux souscripteurs du montant qui leur a été attribué et mention indiquant si la	Non Applicable

négociation peut commencer avant la notification :

Montant de tous frais et taxes spécifiquement facturés au souscripteur ou à l'acheteur : Non Applicable

En cas d'admission à la négociation sur un marché réglementé, le nom et l'adresse des entités qui se sont fermement engagées à agir en tant qu'intermédiaires sur le marché secondaire, en fournissant de la liquidité par le biais des cours acheteurs et vendeurs, et la description des principales modalités de leurs engagements : Non Applicable

9. Placement et Prise Ferme

Consentement de l'Emetteur aux fins d'utiliser le Prospectus de Base durant la Période d'Offre : Applicable pour tout Etablissement Autorisé indiqué ci-dessous

Consentement général: Non Applicable

Etablissement(s) Autorisé(s) dans les différents pays où l'offre a lieu : HSBC Continental Europe
HSBC Assurances Vie

Les Obligations sont entièrement souscrites par HSBC Assurances Vie, par l'intermédiaire d'HSBC Continental Europe

Conditions relatives au consentement de l'Emetteur aux fins d'utiliser le Prospectus de Base : Non Applicable

10. Interdiction de vente aux investisseurs de détail dans l'EEE et au Royaume-Uni Non Applicable

11. Interdiction de vente aux investisseurs de détail au Royaume-Uni Non Applicable

12. Sponsor de l'Indice L'Indice est géré par Stoxx Limited, Zurich, Suisse, qui à la Date d'Emission, n'est pas inscrit sur le registre public d'administrateurs et d'indices de référence établi et géré par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (*European Securities and Market Authority*).

Annexe aux Conditions Définitives relative aux Modalités Additionnelles

1. Dispositions applicables aux Obligations Indexées relatives aux formules de calcul de Coupon, de Montant de Remboursement Final et/ou de Montant de Remboursement Optionnel et/ou de Montant de Remboursement Automatique Anticipé

1.1 Dispositions Communes

Calendrier d'Observation BVP désigne Non Applicable

Calendrier d'Observation Moyenne désigne Non Applicable

Calendrier d'Observation Lookback désigne Non Applicable

Calendrier d'Observation 1 désigne Non Applicable

Calendrier d'Observation 2 désigne Non Applicable

Calendrier d'Observation Actuariel désigne Non Applicable

Calendrier d'Observation Prix désigne Non Applicable

Dates d'Evaluation :

Indice	Dates d'Evaluation / Dates d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé
1	27 avril 2023
2	28 avril 2025
3	27 avril 2027
4	27 avril 2029

Dates d'Observation : Non Applicable

Dates de Paiement :

Indice	Dates de Paiement/Dates Remboursement Automatique Anticipé
1	5 mai 2023
2	6 mai 2025
3	4 mai 2027
4	7 mai 2029

Effet Mémoire : Non Applicable**Prix de Référence** désigne Niveau Initial conformément à la Modalité 17**Prix** désigne Niveau Final**Sélection** désigne

Indice	Sous-Jacent	Code Bloomberg	Poids
1	EURO iSTOXX ESG Choice 50 EW NR Decrement 4% Index	IXEC5RD4	100%

Sous-Jacent désigne l'Indice**1.2 Dispositions Spécifiques****Vanille Simple** Non Applicable**Vanille Conditionnelle** Non Applicable**Série de Vanilles Conditionnelles** Non Applicable**Série de Digitales** Non Applicable**Airbag** Non Applicable**Bonus** Non Applicable

Reverse+	Non Applicable
Lock Up Reverse	Non Applicable
Best Growing Average	Non Applicable
Smart Growth	Non Applicable
Captain	Non Applicable
Binary Captain	Non Applicable
Best Climber	Non Applicable
Podium	Non Applicable
Best Profile	Non Applicable
Himalaya	Non Applicable
Série de Vanilles Conditionnelles Autocall	Non Applicable
Autocall +	Non Applicable
Autocall	Applicable

Éléments déterminants si ConditionRappel(t) = 1 :

R(t) désigne pour chaque Date d'Evaluation indexée « t », t allant de 1 à 4 :

Indice	R(t)
1	100,00%
2	100,00%
3	100,00%
4	100,00%

PerfPanier₁(t) désigne, pour chaque Date d'Evaluation indexée "t", t allant de 1 à 4, la formule **Performance Locale**:

PerfPanierLocale(t)

Où :

PerfPanierLocale(t) désigne, pour chaque Date d'Evaluation indexée t, t allant de 1 à 4, la formule Pondérée

$$\sum_{i=1}^n W^i \times PerfIndiv(i, t)$$

Où :

n = 1

wⁱ = Poids(i), le poids du Sous-Jacent indexé "i", i allant de 1 à 1, tel que précisé dans la définition de "Sélection" ci-dessus.

PerfIndiv(i, t) désigne, pour chaque Date d'Evaluation indexée « t », t allant de 1 à 4, la formule Performance Individuelle Européenne:

$$\frac{Prix(i, t)}{Prix\ de\ Référence(i)}$$

Où :

Prix(i, t) désigne, pour chaque pour chaque Date d'Evaluation indexée t, t allant de 1 à 4, le Prix du Sous-Jacent indexé « i », i allant de 1 à 1, à cette Date d'Evaluation.

Eléments composant la formule de calcul du Montant de Remboursement Automatique Anticipé :

Coupon₁(t) désigne, pour chaque Date d'Evaluation indexée « t », t allant de 1 à 4 :

Indice	Coupon ₁ (t)
1	13,00%
2	26,10%
3	39,15%
4	52,20%

Coupon₂(t) = 0,00% pour chaque Date d'Evaluation indexée « t », t allant de 1 à 4.

H(t) est Non Applicable

PerfPanier₂(t) = PerfPanier₁(t) pour chaque Date d'Evaluation indexée « t », t allant de 1 à 4.

**Éléments composant la formule de calcul
du Montant de Remboursement Final :**

Coupon₄ = 0,00%
Coupon₅ = 52,20%

G = 100,00%
G_H = 0,00%

Cap = Non Applicable
Cap_H = Non Applicable

Floor = 0,00%
Floor_H = 0,00%

K = 100,00%
K_H = 100,00%

B = 60,00%

H₂ = 100,00%

PerfPanier₃(T) = PerfPanier₁ (t) (t=3)

PerfPanier₄(T) = PerfPanier₁ (t) (t=3)

PerfPanier₅(T) = PerfPanier₁ (t) (t=3)

PerfPanier₆(T) = PerfPanier₁ (t) (t=3)

Autocall Twin-Win

Non Applicable

Callable

Non Applicable

Résumé de l'Emission

Section A – Introduction et avertissements
Avvertissement général relatif au résumé
<p>Ce résumé (le « Résumé ») doit être lu comme une introduction au prospectus de base en date du 1 juillet 2020 (le « Prospectus de Base ») et aux conditions définitives (les « Conditions Définitives ») auxquelles il est annexé. Toute décision d'investir dans les Obligations doit être fondée sur un examen du Prospectus de Base dans son ensemble, y compris les documents qui y sont incorporés par référence, tout supplément qui pourrait être publié à l'avenir et les Conditions Définitives. Un investisseur peut perdre tout ou partie du capital investi dans les Obligations. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus de Base est intentée devant un tribunal, le plaignant peut, en vertu du droit national où la demande est introduite, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus de Base et des Conditions Définitives avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Seule peut être engagée la responsabilité civile de l'Emetteur uniquement sur la base de ce Résumé, y compris toute traduction de celui-ci, mais uniquement si le contenu du Résumé est trompeur, inexact ou contradictoire, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus de Base et des Conditions Définitives ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus de Base et des Conditions Définitives, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans les Obligations.</p>
Nom et Code d'Identification International des Obligations (ISIN)
Les Obligations décrites dans le présent Résumé sont des Obligations dont le remboursement final est indexé sur l'indice Euro Stoxx 50® et venant à échéance le 7 mai 2029 (les « Obligations »). Le Code d'Identification International des Obligations (« ISIN ») est : FR0014001N79 .
Identité et coordonnées de l'Emetteur
HSBC Continental Europe (l'« Emetteur »), 38, avenue Kléber, 75116 Paris, France (Tél: +33 1 40 70 70). L'identifiant d'entité juridique de l'Emetteur est F0HUI1NY1AZMJMD8LP67.
Approbation du Prospectus de Base
Le Prospectus de Base a été approuvé en tant que prospectus de base par l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF »), 17, place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02, France - Tél. : +33 1 53 45 60 00, le 1 juillet 2020 sous le numéro d'approbation n°20-299, le premier supplément au Prospectus de Base a été approuvé le 12 août 2020 sous le numéro d'approbation n°20-392 ainsi que le second supplément au Prospectus de Base a été approuvé le 27 novembre 2020 sous le numéro d'approbation n° du 20-582.
Section B – Informations clés sur l'Emetteur
<i>Qui est l'Emetteur des Obligations ?</i>
Siège social/ Forme juridique/ IEJ/Le droit régissant les activités de l'Emetteur/ Pays d'immatriculation
L'Emetteur est une société anonyme à conseil d'administration dont le siège social est situé en France au 38, avenue Kléber, 75116 Paris et régie par le droit français. L'Identifiant d'Entité Juridique (IEJ) de l'Emetteur est F0HUI1NY1AZMJMD8LP67.
Principales activités
L'activité de l'Emetteur est centrée sur les activités bancaires. Elle inclut l'ensemble des métiers du groupe HSBC : (i) la banque de particulier et gestion de patrimoine, (ii) la banque d'entreprises, (iii) la banque de financement, d'investissement et de marchés et (iv) la banque privée.

Principaux actionnaires

Le capital et les droits de vote de HSBC Continental Europe sont détenus à 99,99% par HSBC Bank plc qui est une filiale détenue à 100% par HSBC Holdings plc, la société holding du groupe HSBC.

Identité des principaux dirigeants

Le président du conseil d'administration de l'Emetteur est Samir Assaf et le directeur général de l'Emetteur est Jean Beunardeau.

Identité des contrôleurs légaux des comptes

PricewaterhouseCoopers Audit et BDO France Paris Audit & Advisory sont les contrôleurs légaux des comptes de l'Emetteur.

Quelles sont les informations financières clés concernant l'Emetteur ?

Informations financières clés

Compte de résultat (montants en m€)

	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'intérêts nets (ou équivalent)	1 053	1 095
Produits d'honoraires et de commissions nets	858	778
Dépréciation d'actifs financiers, nette	(266)	(112)
Revenu net des portefeuilles de transaction (net trading income)	72	30
Indicateur de la performance financière utilisé par l'Emetteur dans les états financiers, par exemple la marge d'exploitation	(945)	(22)
Résultat net (pour les états financiers consolidés, résultat net attribuable aux détenteurs de capital de la société mère)	(1 025)	(39)

Bilan (montants en m€)

	31/12/2020	31/12/2019	# Valeur telle qu'elle ressort du dernier processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (SREP)
Total de l'actif	237 099	237 680	N/A
Créances de premier rang¹	N/A	N/A	N/A
Créances subordonnées	1 876	1 376	N/A
Prêts et créances à recevoir de clients (nets)	56 225	56 956	N/A
Dépôts de clients	61 393	57 550	N/A
Total des capitaux propres	7 495	8 471	N/A
Prêts non performants (sur la base de la valeur comptable nette)/Prêts et créances)	N/A	N/A	N/A
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) ou autre ratio d'adéquation des fonds propres prudentiels pertinent selon l'émission	12,6%	13,5%	N/A
Ratio de fonds propres total	17,3%	16,9%	13,52%

¹ Cette donnée n'est pas disponible au niveau des comptes consolidés.

Ratio de levier calculé en vertu du cadre réglementaire applicable	4,2%		3,7%	N/A
Réserves formulées dans le rapport d'audit				
Les rapports des contrôleurs légaux des comptes sur les états financiers annuels consolidés pour les périodes finissant le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 contiennent une observation. Toutefois, les rapports des contrôleurs légaux des comptes sur les états financiers annuels consolidés pour les périodes se terminant le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 ne contiennent aucune réserve.				
Quels sont les risques spécifiques à l'Emetteur ?				
Un investissement dans les Obligations implique certains risques inhérents aux activités de l'Emetteur, notamment : <ul style="list-style-type: none"> – Risques macroéconomiques ; – Risque géopolitique; – Risques prudentiels, réglementaires et juridiques du modèle économique de HSBC ; et – Risques liés à l'activité, aux opérations, à la gouvernance et au contrôle interne. 				
Section C – Informations clés sur les Obligations				
Quelles sont les principales caractéristiques des Obligations ?				
Nature, catégorie et ISIN				
Les Obligations sont des Obligations Indexées sur Indice Multi-Bourses (indice unique), dont l'objectif de montant nominal est de € 30.000.000, qui seront émises le 27 avril 2021.				
Les Obligations seront émises sous forme dématérialisée au porteur.				
Le Code d'Identification International des Obligations (ISIN) est FR0014001N79.				
Notations				
Sans objet - les Obligations n'ont pas fait l'objet d'une notation.				
Devise, dénomination, valeur nominale, nombre d'Obligations émises et maturité des Obligations				
Les Obligations seront libellées en Euro (€).				
Les Obligations auront une valeur nominale unitaire de 1.000€.				
Les Obligations viendront à échéance le 7 mai 2029.				
30.000 Obligations seront émises.				
Droits attachés aux Obligations				
Maintien de l'emprunt à son rang – Sans Objet. Il n'y a pas de clause de maintien de l'emprunt à son rang.				
Fiscalité – Tous les paiements de principal, d'intérêts et d'autres produits au titre des Obligations effectués par ou pour le compte de l'Emetteur seront effectués sans prélèvement ou retenue à la source au titre de tout impôt ou taxe de toute nature, présent ou futur, imposé, prélevé ou recouvré par ou pour le compte de la France, ou l'une de ses autorités ayant le pouvoir de lever l'impôt, à moins que ce prélèvement ou cette retenue à la source ne soit exigé par la loi. Si un tel prélèvement ou une telle retenue à la source est exigé par la législation française, l'Emetteur sera tenu de majorer ses paiements dans la mesure autorisée par la loi et sous réserve de certaines exceptions.				

Cas de défaut – Les Obligations seront exigibles et payables à leur montant principal avec tout intérêt couru y afférent si l'Emetteur (a) est en défaut de paiement sur le principal ou les intérêts auquel il n'est pas remédié dans les 30 jours calendaires suivant cette échéance, (b) n'a pas rempli l'une quelconque de ses obligations relatives aux Obligations, s'il n'est pas remédié à ce manquement dans les 45 jours calendaires suivant la réception par l'Agent Financier d'une notification écrite de défaut donnée par le Représentant ou un Porteur d'Obligation, et (d) un jugement est rendu pour la liquidation judiciaire de l'Emetteur, ou pour la cession totale de l'entreprise, ou conclu tout transfert au bénéfice de, ou conclu tout accord avec, ses créanciers.

Représentation des Porteurs – Aussi longtemps que les Obligations d'une souche seront détenues par un seul Porteur et si aucun Représentant n'a été désigné au titre de cette Souche, le Porteur concerné exercera l'ensemble des pouvoirs, droits et obligations dévolus à la Masse par les dispositions du Code de commerce.

Droit applicable - Droit français.

Intérêts – Les Obligations ne portent pas intérêt.

Date de commencement des intérêts : Sans Objet.

Remboursement – Sous réserve d'avoir été préalablement remboursées, rachetées et annulées, les Obligations seront remboursées le 7 mai 2029. Le montant de remboursement final sera calculé selon la formule Autocall de l'Annexe aux Conditions Définitives relative aux Modalités Additionnelles.

Les Obligations peuvent être remboursées par anticipation pour illégalité, en cas de survenance d'un événement de retenue à la source, en cas de survenance d'un événement de brutage ou en cas d'exigibilité anticipée.

Le montant de remboursement anticipé pour chaque Obligation est calculé sur la base de la formule de calcul suivante : Autocall.

Rang de créance des Obligations

Les Obligations constitueront des engagements directs, inconditionnels, non assortis de sûretés et senior préférés au sens de l'article L.613-30-3-I 3° du Code monétaire et financier de l'Emetteur, et viendront au même rang entre eux sans préférence et (sous réserve des exceptions impératives du droit français) au même rang que tous les autres engagements directs, inconditionnels, non assortis de sûretés et senior préférés, présents ou futurs, de l'Emetteur. Veuillez noter que par l'effet de l'exercice du pouvoir de renflouement interne par l'autorité de résolution compétente, le montant des Obligations en circulation peut notamment être réduit (en tout ou partie), converti en actions (en tout ou partie) ou annulé et/ou la maturité des Obligations, le montant des intérêts ou la date à laquelle les intérêts deviennent payables peuvent être modifiés.

Restrictions au libre transfert des Obligations

Sous réserve de certaines restrictions concernant l'achat, l'offre, la vente et la livraison des Obligations et à la possession ou distribution du Prospectus de Base, tout autre document d'offre ou toutes Conditions Définitives, il n'existe pas de restriction imposée à la libre négociabilité des Obligations.

Où les Obligations seront-elles négociées ?

Admission à la négociation

Les Obligations seront admises à la négociation sur : Euronext Paris avec effet à partir du 27 avril 2021.

Quels sont les principaux risques spécifiques aux Obligations ?

Principaux facteurs de risque spécifiques aux Obligations²

Il existe des facteurs de risques qui sont significatifs pour l'évaluation des risques liés aux Obligations, notamment les suivants :

- 1) Les Obligations sont des Obligations Indexées sur un Sous-Jacent et sont des titres qui ne donnent droit à aucun montant de remboursement ni paiement d'intérêts prédéterminés, mais stipulent des montants payables (en principal et/ou intérêts) ou livrables qui dépendront de la performance du Sous-Jacent, lequel peut comporter des risques ;

2)	La mise en œuvre en France de la Directive Européenne sur le Redressement et la Résolution des établissements de crédit pourrait affecter de manière significative les droits des Porteurs et/ou le prix et la valeur des Obligations ;
3)	Le droit français des procédures collectives peut avoir un impact négatif sur les Porteurs dans leur recherche de remboursement dans le cas où l'Emetteur ou ses filiales deviendrait(en)t insolvable(s) ;
4)	Le marché des Obligations peut être volatile et peut être affecté par de nombreux événements.
Section D - Informations clés sur l'Offre des Obligations et Admission à la Négociation sur un Marché Réglementé	
<i>Est-ce que les Obligations sont offertes au public dans le cadre d'une Offre Non-Exemptée ?</i>	
<p>Les Obligations sont offertes au public dans le cadre d'une Offre Non-Exemptée en France.</p> <p><i>Consentement :</i> Sous réserve des conditions énoncées ci-dessous, l'Emetteur consent à l'utilisation du Prospectus de Base dans le cadre d'une Offre Non-Exemptée des Obligations par HSBC Continental Europe et HSBC Assurances Vie (les « Offrants Autorisés »).</p> <p><i>Période d'offre :</i> Le consentement de l'Emetteur mentionné ci-dessus est donné pour les Offres Non-Exemptées des Obligations pour une période allant du 8 février 2021 au 13 avril 2021 (la « Période d'Offre »).</p> <p><i>Conditions du consentement :</i> Les Offrants Autorisés doivent remplir les conditions suivantes : Non Applicable. Le consentement concerne la Période d'Offre qui se termine au plus tard 12 mois après la date d'approbation du Prospectus de Base par l'AMF.</p>	
Les modalités de l'Offre Non-Exemptée seront fournies aux investisseurs par l'Offrant Autorisé au moment de l'Offre Non-Exemptée. Ni l'Emetteur ni aucun des Offrants Autorisés n'ont de responsabilité ou d'obligation concernant ces informations ou les conséquences de leur utilisation par les investisseurs concernés.	
<i>À quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans ces Obligations ?</i>	
Conditions générales, calendrier prévisionnel de l'offre et détails de l'admission à la négociation	
<p>Les Obligations sont offertes dans le cadre d'une Offre Non-Exemptée en France.</p> <p>Période d'offre : du 8 février 2021 au 13 avril 2021.</p> <p>Prix d'offre : 100%.</p> <p>Conditions auxquelles est soumise l'offre : Les offres d'Obligations sont conditionnées à leur émission.</p> <p>Description du processus d'admission : Non Applicable.</p> <p>Détails du montant minimum et/ou maximum de l'admission : EUR 1.000.</p> <p>Manière dont et date à laquelle les résultats de l'offre doivent être rendus publics : Les Obligations seront émises à la Date d'Emission contre paiement à l'Emetteur des produits nets de souscription. Les Investisseurs seront informés par l'Intermédiaire Financier concerné des Obligations qui leur sont allouées et des Modalités de règlement corrélatives. Les Obligations seront admises à la négociation sur Euronext Paris le 27 avril 2021.</p>	
Estimation des dépenses totales, y compris une estimation des dépenses facturées à l'investisseur par l'Emetteur ou l'offrant	
Estimation des dépenses totales : L'estimation des dépenses totales pouvant être déterminée à la Date d'Emission correspond à la somme des dépenses totales liées à l'admission (EUR 5.425) et au maintien de la cotation et aux frais de licence d'utilisation de l'Indice. Aucune dépense ne sera facturée aux investisseurs.	

<i>Pourquoi ce Prospectus est-il établi ?</i>
Utilisation et montant net estimé du produit d'émission
<p>Le produit net de l'émission d'Obligations par HSBC sera destiné aux besoins de financement généraux de HSBC sauf mention contraire dans les Conditions Définitives concernées.</p> <p>Estimation du produit net : L'estimation du produit net de l'émission correspond au Montant Nominal Total moins la somme des dépenses totales liées à l'admission et au maintien de la cotation et aux frais de licence des indices sous-jacents des Obligations.</p>
Contrat de placement
Sans objet – l'offre ne fait pas l'objet d'un contrat de placement.
Principaux conflits d'intérêts liés à l'offre ou à l'admission à la négociation
Les Agents Placeurs recevront une commission globale égale à 0,60 pour cent du montant en principal des Obligations. A la connaissance de l'Emetteur, aucune autre personne impliquée dans l'émission des Obligations n'a d'intérêt significatif pour l'offre.